



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 89/24 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DU 15 NOVEMBRE 2019 DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, PLACE HENRY DE GROUX, ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la convention de mise à disposition de locaux du 15 Novembre 2019,
- Vu la demande du Département des Bouches-du-Rhône d'intégrer le jardinet bordant l'immeuble, le garage, le premier étage et la partie du rez-de-chaussée desservant l'étage,
- Vu l'avenant N° 1 à la convention initiale du 15 novembre 2019, modifiant l'article 1 et l'article 5,


APPROUVE l'avenant n°1 à la convention du 15 novembre 2019, de mise à disposition de locaux, situés Place Henry de Groux, entre la commune et le Département des Bouches du Rhône, représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente, tel qu'il est annexé.

DIT que le présent avenant annule et remplace l'article 1 et modifie l'article 5 de la convention initiale.

DIT que les autres clauses et conditions restent inchangées.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 octobre 2024

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... **18 NOV. 2024**
Et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

RECUE EN PREFECTURE
Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
le 18/11/2024
04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 10
Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20241031-DEC_89_24-D